



COMPTE-RENDU – RENCONTRE CITOYENNE: DÉRAILLEMENT FERROVIAIRE DU 5 JUILLET 2026

VILLE DE REPENTIGNY

14 septembre 2026

Table des matières

Table des matières	2
PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE PARTICIPATIVE	3
Contexte et objectifs de la rencontre citoyenne	3
Ordre du jour	4
Organisations impliquées	4
Taux de participation et captation vidéo	6
Charte de participation et soutien disponible	6
RÉSUMÉ DE LA PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DE SITUATION	7
RÉSUMÉ DE LA PRÉSENTATION DES ASPECTS TECHNIQUES	8
COMPTE-RENDU DES ÉCHANGES	9
Rigueur des inspections et mesures de sécurité mises en place après l'événement	9
Démarches de réclamations et gestion des dommages physiques	10
Vitesse des trains	11
Communications des informations aux citoyen·ne·s	12
Impacts psychosociaux et dédommagements	13
Autres répercussions mentionnées	13
RESSOURCES ET COORDONNÉES	15
À propos de l'INM	16
Pour nous joindre	16



PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE PARTICIPATIVE

Contexte et objectifs de la rencontre citoyenne

Le 5 juillet 2026 vers 16h30, un déraillement de train de marchandises du Canadien National est survenu dans le quartier Le Gardeur, dans la Ville de Repentigny. Le convoi a subi un freinage d'urgence qui a entraîné la sortie de voie de 49 wagons. Bien que l'accident n'ait fait aucun blessé ni causé de déversement de marchandises dangereuses, il a nécessité l'évacuation préventive d'environ 200 personnes. Cet événement majeur a suscité de vives inquiétudes au sein de la communauté.

Une rencontre citoyenne, organisée par la Ville de Repentigny, a été tenue le 31 août 2026 au Centre communautaire Laurent-Venne. Cette rencontre avait pour objectifs de créer un espace d'échange constructif afin d'entendre les préoccupations de la population, de faire le point sur la situation et de partager les principes clés de la sécurité ferroviaire.

La rencontre était animée par l'Institut du Nouveau Monde, qui avait également pour mandat d'accompagner la Ville dans l'organisation de la soirée, de prendre des notes lors de la rencontre et de rédiger le présent compte-rendu des échanges.

Ce compte-rendu résume de façon synthétique comment s'est déroulée la rencontre, les contenus abordés lors des présentations et l'essentiel de la période d'échanges classée par thématique. Il est à noter que ce document reflète les échanges tenus lors de la rencontre citoyenne et ne constitue pas les orientations finales de la Ville de Repentigny et des partenaires présents.

Ordre du jour

La rencontre citoyenne s'est déroulée autour de l'ordre du jour suivant:

18h15 – Accueil des participants

18h30 – Mot d'ouverture: Présentation des intervenant·e·s présents, des organisations impliquées et des objectifs de la soirée par la modératrice. Cette introduction visait aussi à établir le cadre des échanges pour garantir une discussion respectueuse et constructive.

18h40 – Mise à jour de l'état de situation: Présentation par la Ville de Repentigny pour faire le point sur les événements.

18h55 – Présentation d'aspects techniques et de sécurité ferroviaire par le Canadien National (CN).

19h15 – Période d'échanges: Session de questions-réponses animée par la modératrice.

20h30 – Fin de la séance.

Organisations impliquées

Les organisations et intervenant·e·s suivant·e·s étaient présents à la rencontre citoyenne et disponibles pour répondre aux questions à la période d'échanges. Leur rôle respectif a été présenté aux citoyennes et citoyens en début de séance.

Ville de Repentigny

Rôle : Responsable de fournir un état de situation à jour aux citoyennes et citoyens, d'ajouter des précisions juridiques au besoin ponctuellement et de représenter les besoins de sa population auprès des partenaires.

- Nicolas Dufour, Maire
- Vivianne Joyal, Directrice générale

Canadien National (CN)

Rôle : Entreprise privée responsable de la gestion, de l'exploitation et de l'entretien du réseau de chemins de fer.

- Jonathan Abecassis, Premier directeur, Affaires publiques et relations médias
- Vincent Rolland, Chef adjoint régional et assistant chef de l'ingénierie

Transports Canada (TC)

Rôle : Ministère fédéral responsable des règles, lois et normes de sécurité pour l'ensemble des réseaux de transport du pays (inspections, permis, sanctions et ordres de conformité).

- Simon Richard, Directeur associé, Communications - Québec et Atlantique
- Mélanie Morier, Directrice générale adjointe - Québec et Atlantique
- Donna McLean, Directrice régionale de surface

Santé Québec-Lanaudière – Santé publique

Rôle : Responsable d'informer la population sur les risques pour la santé et déployer un soutien psychosocial et communautaire adapté à ses besoins.

- Dre Marianne Pâquet, Médecin spécialiste en santé publique
- Bernard Tanguay, Coordonnateur clinico-administratif
- Roxanne Laurent, Coordonnatrice professionnelle à la Direction de la santé publique
- Anick St-Denis, Organisatrice communautaire
- Émilie Lamarche, Info-Social, Santé mentale et dépendance

Interprétation signes et paroles (ISEP)

Rôle : Organisation qui facilite la communication entre les personnes sourdes ou malentendantes et les personnes entendant.

- Joëlle Fortin, Interprète
- Marilou Fugère, Interprète

Le Bureau de sécurité des transports (BST) est l'organisme fédéral indépendant chargé d'enquêter sur le déraillement ferroviaire du 5 juillet et de formuler des recommandations. Il n'a pas pu assister à la rencontre en raison des règles juridiques liées à l'enquête.

Toutefois, le BST a publié un avis de sécurité ferroviaire en ligne, accessible au public. Cet avis a été transmis à Transports Canada et fait état des observations préliminaires quant à la situation.

Taux de participation et captation vidéo

La rencontre citoyenne a réuni près de 60 Repentinois et Repentinoises et s'est déroulée dans un climat cordial. Bien que suscitant des inquiétudes légitimes, la rencontre a témoigné d'un fort engagement des personnes participantes. Préparées et désireuses d'obtenir des réponses, celles-ci ont contribué à un dialogue ouvert et constructif.

Afin de permettre aux personnes n'ayant pas pu assister à la rencontre d'avoir accès aux informations transmises lors des présentations de la Ville de Repentigny et du Canadien National, cette partie de la séance a été enregistrée.

La captation vidéo est disponible sur la chaîne [Youtube de la Ville](#), la page [Facebook de la Ville](#) et son [site web](#) également.

Charte de participation et soutien disponible

En début de rencontre, une Charte de participation a été présentée. Celle-ci visait à établir le cadre des échanges, qui repose sur cinq règles: l'écoute, la participation, le respect, l'ouverture et la responsabilisation dans la création d'un espace d'échange sécuritaire pour tous et toutes.

Une intervenante psychosociale de Santé Québec-Lanaudière était disponible pour toute la durée de la rencontre afin d'offrir un soutien adapté aux besoins psychologiques des personnes présentes. Des dépliants sur l'offre de services psychosociale étaient également disponibles à l'accueil.

De plus, deux interprètes en langue des signes ont interprété l'ensemble des propos tenus lors de la rencontre pour faciliter la compréhension pour les personnes sourdes ou malentendantes.



RÉSUMÉ DE LA PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DE SITUATION

Nicolas Dufour, maire de la Ville de Repentigny, et Vivianne Joyal, directrice générale, ont présenté l'état de la situation. Ils ont expliqué les mesures d'urgence et de sécurité déployées suite au déraillement ferroviaire, les démarches de rétablissement des infrastructures et d'accompagnement des citoyen·ne·s. Les points suivants ont été abordés:

- **Sécurisation du secteur:** Suivant le déraillement du 5 juillet 2026, les services d'urgences et les équipes municipales ont bloqué les accès et sécurisé la zone.
- **Évacuation préventive:** Les pompiers et les premiers répondants ont évacué environ 200 personnes par prévention, en raison d'un risque de contact avec des matières dangereuses.
- **Présence sur le terrain:** Les équipes de la Ville ont assuré une présence quotidienne sur le site.
- **Autorisation des travaux:** Pour accélérer le rétablissement, la municipalité a autorisé les travaux de reconstruction dès le soir même du déraillement pour accélérer le retour à la normale. Elle s'est aussi assurée que ces travaux ne présentaient aucun danger pour l'approvisionnement en eau potable.
- **Inspection des installations municipales:** La Ville a vérifié et sécurisé ses propres infrastructures avant de permettre aux résidents de revenir dans le secteur. Une surveillance a été maintenue après la réouverture.
- **Gestion des clôtures:** La Ville a sécurisé les clôtures de chantier le long de la piste cyclable, car des citoyen·ne·s continuaient d'y circuler malgré les interdictions de passage.
- **Domages identifiés:** Les autorités ont noté des bris causés par le déraillement, mais aussi d'autres bris provoqués par les machines lourdes lors des travaux de rétablissement. La reconstruction, la remise en état de la piste cyclable et la réparation des bris causés sont prévus.
- **Partage d'information:** La municipalité a transmis les informations aux citoyen·ne·s au fur et à mesure et a servi d'intermédiaire avec les organisations responsables pour les questions hors de son contrôle.
- **Collaboration:** La Ville collabore activement avec le Canadien National (CN) et le Bureau de la sécurité des transports (BST).



RÉSUMÉ DE LA PRÉSENTATION DES ASPECTS TECHNIQUES

Les représentants du Canadien National (CN), Jonathan Abecassis et Vincent Rolland, ont exposé les constats du CN vis-à-vis du déraillement du train de marchandise, et présenté les mesures mises en place depuis l'événement.

- **Le déraillement ferroviaire:** Le train de marchandises impliqué dans le déraillement du 5 juillet circulait vers le sud à une vitesse de 77 km/h sur une voie principale de la subdivision de Joliette. Un freinage d'urgence s'est déclenché après le passage des locomotives au passage à niveau du boulevard le Bourg-Neuf, provoquant un déraillement de 49 wagons.
- **Aucun blessé ni déversement de marchandises dangereuses n'ont été constatés.**
- **Cause du déraillement:** L'équipe du CN a établi que le déraillement a été causé par une application incorrecte de ses propres normes d'ingénierie lors de travaux d'inspection réalisés au passage à niveau au printemps 2026. Ces travaux visaient à ajuster la voie pour prévenir les effets des variations de température extrêmes sur les rails. Le CN soutient que le déraillement n'est pas attribuable à la vitesse de circulation du convoi, à la conduite du train ou à une défaillance mécanique.
- **Mesures prises par le CN depuis l'événement:** La structure ferroviaire a été entièrement reconstruite dans le secteur touché, incluant la zone du passage à niveau.
- **Gestion de la vitesse:** La vitesse dans la zone a été temporairement abaissée à 16 km/h (10 mph) jusqu'à la complétion des inspections et réparations, en conformité avec la directive de Transports Canada et la résolution du conseil municipal de Repentigny.
- **Ajustement des protocoles thermiques:** Le seuil de température extérieure qui déclenche automatiquement des inspections approfondies de la voie a été abaissé de 30 °C à 25 °C.
- **Suivi de l'enquête:** L'enquête interne du CN est terminée, et l'entreprise collabore avec le Bureau de la sécurité des transports (BST) pour l'enquête officielle en cours.



COMPTE-RENDU DES ÉCHANGES

Les personnes présentes ont été invitées à poser leurs questions ou exprimer leurs préoccupations aux représentants, au micro. Il a été rappelé que les représentants demeureraient disponibles après la période d'échanges pour les personnes voulant s'adresser à eux de façon individuelle.

Voici une synthèse des questions et préoccupations émises et des réponses obtenues, classées par thématique en commençant par celles qui ont été mentionnées le plus souvent jusqu'à celles qui l'ont été le moins.

Rigueur des inspections et mesures de sécurité mises en place après l'événement

Les citoyen·ne·s s'interrogeaient sur la fréquence et la rigueur des inspections de la voie et des wagons. Ils ont demandé comment s'effectuent les vérifications selon le poids et le convois. Enfin, ils ont demandé pourquoi une chaleur de 29 °C a causé un déraillement, alors que des températures supérieures sont survenues par le passé.

Questions et préoccupations émises

- Fréquence des inspections: Combien de fois par an les wagons sont-ils inspectés? À quelle fréquence seront effectuées les vérifications de sécurité de la voie ferrée?
- Rigueur des inspections: Qu'est-ce qui est pris en compte dans les inspections? Est-ce que les inspections au printemps dernier ont été effectuées correctement en suivant tous les protocoles nécessaires?
- Température extérieure: Les années antérieures, il y a eu des canicules de plus de 37 °C, qu'est-ce qui explique que la chaleur de 30 °C du 5 juillet 2026 est la cause du déraillement?

Réponses obtenues

Le CN a affirmé que les wagons sont inspectés avant chaque déplacement et au retour. Les rails font l'objet de deux inspections visuelles hebdomadaires. Plusieurs

éléments sont pris en compte lors des inspections, comme le poids du train et la défaillance dans l'alignement.

L'origine de l'accident, selon le rapport du CN, est l'application incorrecte des normes d'ingénierie visant à gérer les effets des températures extrêmes sur les rails, lors de travaux effectués au passage à niveau au printemps 2026. Selon le CN, les inspections effectuées quelques semaines avant le déraillement n'étaient pas faites pour identifier les défauts de non-conformité du remplacement de passage à niveau. Des inspections supplémentaires ont été effectuées à la suite du déraillement sur d'autres portions de la voie ferrée après le déraillement pour vérifier si le défaut se répétait ailleurs. Aucun autre enjeu n'a été identifié.

Le CN a affirmé que le thermomètre affichait 29 °C au moment de l'événement. À partir de 30 °C, seuil de température considérée extrême, des inspections supplémentaires sont effectuées. Depuis le 5 juillet 2026, ce seuil a été abaissé de 30 °C à 25 °C. Des vérifications supplémentaires ont été ajoutées aux protocoles d'inspection.

La Ville de Repentigny a indiqué qu'elle collabore avec le Bureau de la sécurité des transports (BST) et le CN. Elle a confirmé que les plans de sécurité civile sont régulièrement mis à jour et testés via des simulations.

Démarches de réclamations et gestion des dommages physiques

Plusieurs citoyen·ne·s ont témoigné avoir eu des dommages sur leur terrain lors de l'accident. Ils et elles ont interrogé le CN sur les démarches à suivre pour faire une réclamation. D'autres ont plutôt questionné les intervenant·e·s sur la gestion des dommages des endroits publics et la remise en état du secteur, notamment la piste cyclable, les arbres arrachés et la mare d'eau près du boulevard le Bourg-Neuf. Enfin, certains résident·e·s ont souligné les inconvénients causés par la poussière générée par les travaux de remise en état.

Questions et préoccupations émises

- Impact sur les assurances privées: Quelle solution le CN offre-t-il pour éviter qu'une déclaration n'affecte le dossier d'assurance personnel d'un·e citoyen·ne?
- Remise en état du secteur (piste cyclable, arbres et mare d'eau): Quand est prévu le réaménagement de la piste cyclable? Que compte faire le CN concernant la mare d'eau stagnante accumulée près du boulevard le

Bourg-Neuf? Est-ce que des arbres matures seront plantés afin de remplacer ceux qui ont été arrachés et qui faisaient un écran entre la voie ferrée et les terrains?

- Compensation des nuisances: De quelle manière les résident·e·s seront-ils dédommagés pour les inconvénients causés par le bruit, les vibrations et la poussière générée par les travaux de démantèlement?
- Défis de communication avec le CN: Certain·ne·s citoyen·ne·s ont soulevé la difficulté d'obtenir de l'information par courriel par l'équipe des communications du CN.

Réponses obtenues

Le CN a assumé la responsabilité des dégâts matériels causés par l'accident ou ses équipements.

Les citoyen·ne·s ont été invité·e·s à transmettre leurs demandes de réclamation par courriel à l'adresse courriel reclamations-canada@cn.ca pour analyse au cas par cas. Jonathan Abecassis, Premier directeur des affaires publiques et relations médias au CN, a également partagé ses coordonnées pour les personnes voulant le contacter directement: 438-455-3692, jonathan.abecassis@cn.ca. Il en est de même concernant les personnes ayant rencontré des difficultés lors de leur communications avec le CN, elles peuvent contacter M. Abecassis directement et prendre le temps d'en discuter de façon individuelle à la fin de la séance.

Le CN et la Ville ont dit être en discussion concernant la remise en état de la piste cyclable. Le CN s'est engagé à remettre la chaussée et les trottoirs dans leur état d'origine et à procéder à la plantation d'arbres. Quant à la mare d'eau, le CN s'est engagé à envoyer une équipe traiter l'accumulation d'eau dès le lendemain de la rencontre citoyenne.

Vitesse des trains

De nombreux citoyen·ne·s ont exprimé la demande au CN de garder la vitesse actuelle des trains de façon permanente. Cette demande fait l'objet d'une pétition, mentionnée à quelques reprises durant les échanges.

Questions et préoccupations émises

- Réduction permanente: Les trains rouleront-ils au ralenti de façon permanente?

- Normes de sécurité: La vitesse maximale autorisée prend-elle en considération la densité de la population du quartier résidentiel?
- Contrôle de la limite: Quels sont les moyens du CN pour s'assurer du respect des limites de vitesse?

Réponses obtenues

Le CN a répondu que les trains opèrent de manière sécuritaire selon les limites de vitesse normales, tout en indiquant que la vitesse n'est pas la cause du déraillement. Il n'a pas été précisé si la limite réduite serait maintenue de façon permanente après la complétion des inspections et des réparations. Il a répondu que la vitesse autorisée par Transports Canada prend plusieurs éléments en considération, incluant la densité de la population, le type de quartier, les risques de déraillement et d'autres facteurs. Enfin, il a ajouté que le train qui a déraillé roulait à 70 km/h (40 mph), alors que la limite dans cette zone est de 80 km/h (50 mph).

Le CN a affirmé que la supervision de la vitesse des trains s'effectue 24 heures sur 24 grâce aux boîtes noires à bord des trains, et les infractions entraînent des mesures disciplinaires immédiates allant jusqu'au congédiement.

Communications des informations aux citoyen·ne·s

Questions et préoccupations émises

Des citoyen·ne·s ont exprimé des préoccupations quant aux communications de la Ville, constatant un manque d'information directe ou la difficulté d'y accéder, ainsi qu'une incertitude ressentie face aux consignes d'évacuation appliquées dans leur secteur.

Réponses obtenues

La Ville de Repentigny a clarifié qu'aucun appel a été fait, mais plutôt du porte-à-porte, et que les mesures d'urgences ne concernaient pas tous les résident·e·s. Les personnes évacuées se trouvaient dans une zone précise délimitée. La Ville a invité les citoyen·ne·s ayant la même préoccupation à lui en parler à la fin de la période d'échanges pour obtenir des éclaircissements additionnels. Elle a ajouté qu'en cas de risque de danger, les résident·e·s concernés auraient été mis au courant.

Impacts psychosociaux et dédommagements

Des citoyen·ne·s ont également témoigné avoir subi des dommages psychologiques (stress, insomnie). Ils et elles ont mentionné l'importance de ne pas sous-estimer le choc provoqué par l'événement, soulignant que l'absence de blessés n'efface pas l'impact émotionnel subi, notamment chez les enfants.

Questions et préoccupations émises

- Preuves et préjudice moral: Quelles sont les preuves requises pour constituer un dossier de réclamation, notamment concernant le stress et l'anxiété causés par l'accident?

Réponses obtenues

Les représentants du CN ont formulé des excuses aux citoyen·ne·s. Il a proposé aux personnes concernées de les rencontrer individuellement à la fin de la période d'échanges pour traiter leur dossier au cas par cas.

La Ville de Repentigny a reconnu le caractère éprouvant de l'événement et a confirmé l'engagement de la municipalité à accompagner les personnes affectées et à relayer leurs préoccupations.

Les représentants de Santé-Québec Lanaudière ont réitéré leur présence et ont invité les personnes qui en sentaient le besoin à les rencontrer pour toute question relative à la santé psychosociale.

Autres répercussions mentionnées

Questions et préoccupations émises

Des citoyen·ne·s ont soulevé des préoccupations quant à l'impact du déraillement sur l'évaluation foncière municipale. Une résidente s'est dit inquiète d'une dépréciation importante de la valeur de sa propriété à la suite du déraillement. Un autre citoyen a exprimé la crainte de ne pas arriver à vendre sa maison en raison de la présence de la voie ferrée et des risques encourus, alors que son compte de taxes municipales a augmenté.

Enfin, un citoyen a interrogé les représentants du CN quant aux impacts environnementaux du déraillement.

Réponses obtenues

Le maire de la Ville a affirmé que l'évaluation foncière est réalisée par une firme indépendante dans le cadre de la loi. Les calculs s'appuient sur les matériaux, l'année de construction et les transactions réelles du marché local. La Ville a dit n'avoir aucun mécanisme légal pour modifier ou négocier la valeur des maisons, mais les propriétaires peuvent contester leur évaluation. L'évaluation tient aussi compte des facteurs environnementaux: la présence de la voie ferrée et le risque de déraillement peuvent ainsi entraîner une baisse de valeur. Toutefois, le Ville a souligné que si le volume d'acheteurs monte dans le secteur, la valeur marchande globale monte aussi, indépendamment de la présence d'une voie ferrée.

Quant aux impacts environnementaux, le CN a réitéré qu'aucun déversement de marchandises dangereuses ne s'est produit; les wagons étaient principalement vides, malgré des résidus de diesel constatés. D'après la Ville de Repentigny, Urgences-Environnement a confirmé l'absence de contamination ou de risque de danger environnemental.

RESSOURCES ET COORDONNÉES

Pour toute question concernant la gestion, l'exploitation et l'entretien du réseau ferroviaire du CN :

1 800 465-9239 – contact.cn.ca

Pour les réclamations et les dommages :

reclamations-canada@cn.ca

Pour toute question concernant la réglementation, les lois et les normes de sécurité ferroviaire :

TC.RailSafetyandSecurity-Securiteetsureteferroviaires.TC@tc.gc.ca

Soutien psychosocial

Un événement comme un déraillement ferroviaire peut susciter du stress ou de l'inquiétude. Les personnes qui ressentent le besoin d'en parler peuvent communiquer avec Info-Social en composant le 811, option 2, afin d'obtenir du soutien psychosocial.

Pour toute question adressée à la Ville de Repentigny :

direction-generale@repentigny.ca

Coordonnées de Jonathan Abecassis, Premier directeur des affaires publiques et relations médias :

438 455-3692 – jonathan.abecassis@cn.ca

À propos de l'INM

L'INM est une organisation indépendante et non partisane qui a pour ambition d'accroître la participation des citoyennes et des citoyens à la vie démocratique.

L'action de l'INM a pour effet d'encourager la participation citoyenne et de contribuer au développement des compétences civiques, au renforcement du lien social et à la valorisation des institutions démocratiques.

L'équipe de l'INM est animée par la conviction que la participation citoyenne renforce la démocratie.

Pour nous joindre

5605, avenue de Gaspé, bur. 404
Montréal (Québec) H2T 2A4

Téléphone : 1 877 934-5999

Télécopieur : 514 934-6330

Courriel : inm@inm.qc.ca

www.inm.qc.ca

